



Congrès national des Communes forestières

Nancy – le 2 octobre 2015

Introduction de Jean-Claude HUMBERT **Président des Communes forestières de Lorraine** **Maire de Hannonville-Sous-Les-Côtes (55)**

Mesdames et Messieurs les présidents directeurs,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les maires élus locaux,
Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

C'est au nom des quatre associations lorraines des Communes forestières réunies dans l'union régionale de Lorraine que j'ai le plaisir et l'honneur de vous accueillir dans cette ville.

Hier certains d'entre vous ont pu découvrir les beautés de cette ville de Nancy, capitale des Ducs de Lorraine inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, qui nous accueille pour ce congrès 2015 des communes forestières.

Ce riche passé architectural est le reflet de l'importance du duché indépendant de la fin du XV^{ème} au XVIII^{ème} siècle, et de la richesse économique de la région jusqu'à la crise de la sidérurgie dans le dernier quart du XX^{ème} siècle.

Pays très contrasté, **la Lorraine est la deuxième région forestière de France avec plus de 870.000 hectares** de forêts de feuillus (75%) et de résineux (25%), soit 37% de son territoire.

Cette forêt a toujours été un **élément majeur de l'économie locale**. Initialement seigneuriales, les forêts lorraines sont devenues communales et domaniales pour les 2/3 d'entre elles, et 1/3 privées.

Le bois a permis le développement des ateliers d'arts du feu, faïenceries et cristalleries à la renommée mondiale, mais aussi des fonderies métallurgiques, devenues des géants de l'industrie lourde à la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle, sociétés minières et sidérurgiques grosses consommatrices de bois de mines et de bois de calage et d'emballage.

Les lorrains ont donc toujours entretenus des rapports quasi affectifs avec leurs forêts, eux qui, par décisions des ducs, dont un édit du duc Léopold, contemporain de Louis XIV, avaient l'autorisation de prélever dans les forêts locales le bois de chauffage nécessaire à chaque feu dans les villages ; ces règles du Grand Coutumier de Lorraine constituent la première législation sur l'affouage, institution toujours très vivace dans nos campagnes.

L'administration des Eaux et Forêts et les instituts de recherches et d'enseignements dans le domaine forestier se sont donc parallèlement développés en soutien à une exploitation progressivement rationalisée de la forêt lorraine.

L'actualité très mouvementée ne peut donc pas nous laisser indifférents. Nous avons reçu ce domaine forestier en héritage; nous devons le transmettre dans le meilleur état possible à nos successeurs, par une gestion optimale de la ressources dans l'intérêt bien compris d'une part des propriétaires publics et privés, et d'autre part de toutes les entreprises des différents stades de transformation du bois, tous représentés en Lorraine, soit **plus de 4000 entreprises créatrices de 23.000 emplois** et génératrices d'un chiffre d'affaires brut annuel de 4,5 milliards d'euros, et une valeur ajoutée de 1,3 milliards d'euros.

Propriétaires de la majorité du domaine forestier lorrain, les communes forestières de nos quatre départements, sont aussi des contributrices majeures de la filière bois, et notamment de la part communale dans le financement de l'Office National des Forêts.

Au fil des siècles, nos élus locaux s'en sont remis avec confiance aux avis éclairés des techniciens des Eaux et Forêts, dans la gestion de leurs forêts. **Les agents de l'ONF bénéficient encore largement de ce capital confiance. Mais à l'heure où toutes les structures publiques doivent établir avec rigueur leurs budgets, nos communes, attachées au principe d'un opérateur public unique, ne sauraient accepter de contribuer pour autant plus largement au financement du régime forestier.**

Ce dernier doit évoluer et être aménagé sans aucun doute, mais pas à n'importe quel prix. Le coût des prestations assurées pour le compte des communes par l'ONF, doit être facturé à un juste prix, et celui des diverses **aménités de la forêt**, réglementées par l'Etat, doit être compensé équitablement par ce dernier.

Les conditions économiques nouvelles d'une exploitation rationnelle de la forêt, nécessiteront certainement **un regroupement des petites parcelles**, sous des formes juridiques diverses à définir, une **adaptation de nos techniques et méthodes aux aléas climatiques récents**, et une évaluation prospective de leurs incidences sur la mobilisation des bois et le repeuplement durable de nos forêts; tous ces éléments doivent être pris en compte dans l'élaboration de nouvelles normes, assorties d'études d'impact réalistes au regard des situations forestières régionales très diverses, et des priorités retenus localement en conséquence.

La hiérarchisation des usages entre le bois d'œuvre, le bois d'industrie et le bois énergie, et les choix des types de vente et de mobilisation de ces bois doivent rester les critères essentiels dans la prise de décision des élus locaux, avant toute recherche d'une rentabilité immédiate au profit de l'opérateur ONF, qui pourrait s'avérer gravement dommageable à plus long terme.

A l'époque où nos élus nationaux réaffirment quotidiennement la nécessité d'une nouvelle organisation territoriale de la France, **la signature du prochain contrat Etat – ONF – Communes Forestières, ne peut pas se traduire par une tutelle renforcée des deux premiers sur nos communes**. Celles-ci sont **prêtes à assurer toutes leurs responsabilités, spécialement dans la gestion et la sauvegarde de leur capital forestier, mais avec une légitime exigence du respect de leur liberté dans l'exercice de leurs compétences**.

A conditions et circonstances nouvelles, dispositions législatives et réglementaires nouvelles; le rétablissement d'un climat de confiance réciproque entre tous les acteurs de la filière bois est à ce prix, pour que dans un avenir proche la France, troisième état forestier européen, retrouve sa juste place dans le contexte mondial, et dégage une balance filière bois excédentaire, qu'elle n'aurait jamais dû perdre au regard de ses multiples atouts dans ce domaine.

Je vous remercie.